



Que veut dire "clause exclue" sur un relevé d'informations?

Par **california42**, le **28/12/2019** à **02:31**

Bonjour,

J'ai été radiée par la MAIF et je ne sais pas pourquoi sauf que ma radiation a été demandée par un "militant" avec lequel je n'ai pas été d'accord.

J'ai toujours eu 50% de bonus depuis que cela existe. je suis à la MAIF depuis 51 ans et pendant 51 ans, je ne leur ai rien coûté hormis 2 ou 3 "bricoles". Je n'ai jamais eu non plus de conflit avec personne.

Je n'ai eu aucune peine à retrouver un autre assureur, même moins cher mais sur mon relevé d'informations on a une colonne Clause : exclue dans les 3 cas. A la MAIF, on me dit que clause exclue signifie que je n'ai aucune responsabilité mais mon nouvel assureur m'assure que pour lui cela n'a aucun sens et qu'on doit avoir une case: responsabilité OUI/NON et éventuellement un pourcentage. Je viens de consulter le site de l'AGIRA et c'est ce qu'ils disent aussi..

Je vous explique les 3 événements:

Un phare que j'ai retrouvé cassé, en août 2018. Là, ils n'ont pas mis de conducteur mais au bout de la ligne, on trouve; clause exclue

Le 02/01/2019, je venais de passer Aix-en-Provence en direction de Nice, un chien est sorti d'une zone boisée et s'est littéralement jeté devant ma voiture pour traverser l'autoroute. Là, on a "conducteur impliqué et mon nom. En janvier, à la MAIF, on a dit "accident non responsable". Cette fois encore au bout de la ligne "clause exclue".

Le pire, le 01/07/2019, des voyous font un "rodéo motorisé" sur une place en dessus de chez moi. lorsque le moteur ne veut plus fonctionner, ils poussent la voiture en haut de ma rue, une rue en pente et la lâchent sans chauffeur, elle finit sa course dans ma voiture. Bien sûr, je n'ai aucune responsabilité, je suis dans mon lit, il est 4h, 5h du matin et le commissariat me téléphone pour m'avertir que ma voiture a été endommagée. Sur le relevé d'informations, cela donne "conducteur impliqué" RIVOIRE Marie-Thérèse et toujours "clause exclue"

j'ai le PV de dépôt de plainte au commissariat pour le rodéo motorisé avec une voiture volée, donc mon nouvel assureur ne me compte qu'un sinistre responsable mais à l'AGIRA, j'en ai 2 alors que je n'en ai aucun.

J'ai appelé la MAIF, ils ne peuvent rien changer à cause de l'informatique! Il y a 2 jours, j'ai envoyé une lettre recommandée au directeur avec accusé de réception pour demander un rectificatif avec le PV de dépôt de plainte et copie à l'AGIRA et à l'ACPR mais je doute qu'ils changent quelque chose. Que puis-je faire ?

J'ai un litige avec eux mais je vous l'expliquerai dans quelques jours pour ne pas tout mélanger.

Sur 60 millions de consommateurs, de janvier 2020, il y a un article sur les assurances p 51 52 53.

Cet article se termine par une citation de Jean-Marc Willmann pour la MAIF: "Le sociétaire reçoit toujours un avertissement avant. On ne met pas fin à son contrat du jour au lendemain"

Un mensonge de plus. Je n'ai rien reçu sinon bien sûr, je serais partie avant, avec ce que j'ai vu de la MAIF dans la gestion de ce sinistre, c'est une assurance qui me fait carrément peur.

Pourriez-vous m'aider? me conseiller pour le relevé d'informations et la radiation?

Cordialement,

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Chaber**, le **28/12/2019** à **07:48**

Bonjour

Votre assureur "militant" à l'origine est devenu comme tous les assureurs "limitant" qui emploie les mêmes méthodes:: résiliation pour fréquence de sinistres même sans aucune responsabilité car l'ouverture d'un dossier a un coût.

Une "radiation" ne se décide pas à la demande d'un "militant" avec qui vous pourriez être en désaccord. Il s'agit d'une politique prise par l'ensemble des sociétaires pour conserver une bonne gestion rentable.

[quote]

Cet article se termine par une citation de Jean-Marc Willmann pour la MAIF: "Le sociétaire reçoit toujours un avertissement avant. On ne met pas fin à son contrat du jour au lendemain"

[/quote]

Bla-bla publicitaire comme l'emploi galvaudé du terme "militant"

Par **Visiteur**, le **28/12/2019** à **07:48**

Bonjour et bienvenue

J'espère que vous aurez la visite de CHABER sur votre file, il saura certainement vous répondre.

Pour ma part, je peux vous communiquer ce lien qui évoque votre sujet

<http://forum-auto.caradisiac.com/automobile-pratique/vie-pratique/sujet399302.htm>

Par **Visiteur**, le **28/12/2019** à **07:57**

HA! je vois que nous étions ici au même moment. Bonjour CHABER

Par **california42**, le **28/12/2019** à **15:17**

Bonjour Chaber et merci pour votre réponse.

Mon nouvel assureur pense comme vous que j'ai été radiée parce que je leur coûtai trop cher cette année. Il faut quand même remarquer que je ne leur ai rien coûté pendant 51 ans alors que je leur versais des primes et quand on se targue de solidarité comme le fait "l'assureur militant" à la télé, cela fait "moche" de radier une sociétaire qui a eu le malheur d'avoir sa voiture endommagée par des voyous, ce qui ne devrait jamais arriver

Je vous cite le passage d'une lettre à propos du "militant", on l'appelle "Mandataire du Conseil d'Administration" mais c'est un militant.

"Vous contestez également à nouveau la mesure de radiation qui a été décidée par le Mandataire du Conseil d'Administration". Je vous rappelle que cette décision a été prise suite aux propos irrespectueux que vous avez tenus envers les gestionnaires de votre dossier et l'expert"

Sur le document officiel de résiliation de mes contrats, le motif est: " Altération de notre relation commerciale". J'ai suggéré qu'il s'agissait plutôt de me faire taire dans une lettre recommandée au Directeur et c'est là qu'est sortie cette nouvelle version des propos irrespectueux. Soit dit au passage,,je n'ai jamais vu, ni parlé à l'expert..

J'ai donc demandé qu'on me dise quels propos on m'avait prêtés vu que tout se règle par téléphone et que les conversations ne sont pas enregistrées. Pas de réponse sur les propos irrespectueux et c'est devenu qu'ils avaient le droit de résilier tous mes contrats à l'échéance et qu'ils utilisaient ce droit.

Ce qui m'ennuie, c'est l'AGIRA, Je vous redemande:"Que veut dire "clause exclue" , et surtout comment obliger la MAIF à me fournir un relevé d'informations comme en fournissent toutes les autres compagnies d'assurances, lisible par quiconque parle français.D'autant que l'AGIRA demande précisément cela sur son siteJe ne vois pas pourquoi ils ne procèdent pas de la même manière.

J'ai mis l'AGIRA en copie de la lettre envoyée au Dircteur pour demander un rectificatif avec

pour preuve le PV de dépôt de plainte au commissariat qui est clair et documenté.

Jee n'ai pas le temps d'écrire davantage maintenant mais il faut que j'explique "la gestion" du sinistre, un vrai sac de noeuds m'a dit un juriste, ce sera pour ce week-end.

Merci de votre aide.

Par **california42**, le **28/12/2019** à **15:21**

Bonjour Chaber et merci pour votre réponse.

Mon nouvel assureur pense comme vous que j'ai été radiée parce que je leur coûtai trop cher cette année. Il faut quand même remarquer que je ne leur ai rien coûté pendant 51 ans alors que je leur versais des primes et quand on se targue de solidarité comme le fait "l'assureur militant" à la télé, cela fait "moche" de radier une sociétaire qui a eu le malheur d'avoir sa voiture endommagée par des voyous, ce qui ne devrait jamais arriver

Je vous cite le passage d'une lettre à propos du "militant", on l'appelle "Mandataire du Conseil d'Administration" mais c'est un militant.

"Vous contestez également à nouveau la mesure de radiation qui a été décidée par le Mandataire du Conseil d'Administration". Je vous rappelle que cette décision a été prise suite aux propos irrespectueux que vous avez tenus envers les gestionnaires de votre dossier et l'expert"

Sur le document officiel de résiliation de mes contrats, le motif est: " Altération de notre relation commerciale". J'ai suggéré qu'il s'agissait plutôt de me faire taire dans une lettre recommandée au Directeur et c'est là qu'est sortie cette nouvelle version des propos irrespectueux. Soit dit au passage,,je n'ai jamais vu, ni parlé à l'expert..

J'ai donc demandé qu'on me dise quels propos on m'avait prêtés vu que tout se règle par téléphone et que les conversations ne sont pas enregistrées. Pas de réponse sur les propos irrespectueux et c'est devenu qu'ils avaient le droit de résilier tous mes contrats à l'échéance et qu'ils utilisaient ce droit.

Ce qui m'ennuie, c'est l'AGIRA, Je vous redemande:"Que veut dire "clause exclue" , et surtout comment obliger la MAIF à me fournir un relevé d'informations comme en fournissent toutes les autres compagnies d'assurances, lisible par quiconque parle français.D'autant que l'AGIRA demande précisément cela sur son siteJe ne vois pas pourquoi ils ne procèdent pas de la même manière.

J'ai mis l'AGIRA en copie de la lettre envoyée au Dircteur pour demander un rectificatif avec pour preuve le PV de dépôt de plainte au commissariat qui est clair et documenté.

Jee n'ai pas le temps d'écrire davantage maintenant mais il faut que j'explique "la gestion" du sinistre, un vrai sac de noeuds m'a dit un juriste, ce sera pour ce week-end.

Merci de votre aide.

Par **Chaber**, le **30/12/2019** à **11:50**

bonjour

Comme votre assureur actuel je ne connais pas cette "clause exclue" Ou il y a responsabilité totale ou non ou responsabilité partagée.

Pouvez vous éclaircir le point suivant: sur le nombre de sinistres responsables 1 ou 2?

- l'optique de phare est compris dans la garantie bris de glaces. S'il y a casse le bonus n'est en principe pas impacté sauf s'il est déterminé qu'elle a été causée de votre fait (par exemple ne percutant un mur)
- les dommages avec le chien: s'il peut y avoir recours contre le propriétaire du chien errant aucune incidence sur le bonus
- votre véhicule est en stationnement: votre responsabilité n'est pas engagée.

Comme motif de résiliation invoqué par l'ancien assureur il y a mieux.

Par **california42**, le **30/12/2019** à **21:35**

Bonsoir,

Je vous avais longuement répondu mais je ne m'étais pas inscrite en haut de la page et tout a disparu.

Par **california42**, le **30/12/2019** à **21:38**

On ne peut pas retrouver mon message? Ils disparaissent où?

Par **mumu2**, le **06/01/2020** à **15:00**

Bonjour Mon histoire avec a Maif avec laquelle j'étais engagée depuis 1990 s'est terminée au 1er janvier sans avoir été mise au courant !

Il n'y a aucune raison et d'ailleurs c'est ce qu'ils m'ont envoyé : ils peuvent résilier sans raison article

et OUI c'est parce que je me suis fâchée avec un militant et que j'ai menacé sérieusement de tout retirer de chez eux ! ils ont pris les devants et je ne peux plus m'assurer ailleurs sans une augmentation exorbitante de la police.

c'est vraiment de l'abus de pouvoirje pense que nous devrions nous mobiliser pour dénoncer de tels agissements

Par **california42**, le **06/01/2020** à **22:20**

Bonsoir, Où habitez-vous? moi, je suis près de St Etienne et pas trop loin de Lyon. je me demande si tous les "MILITANTS" sont pareils, moi, c'était un militant de St Etienne, un type odieux, je me demande où ils recrutent de tels individus, à part à la MAIF, je n'ai jamais rencontré personne d'aussi mauvais. Toute l'équipe était affreuse, la gestionnaire démoniaque, je veux faire changer le relevé d'informations pour l'AGIRA, sinon je suis contente de ne plus traîner le boulet de la MAIF, ayant vu ce que j'ai vu, vécu ce que j'ai vécu, j'aurais vraiment peur de rester chez eux. Imaginez que vous soyez blessée, dans le coma avec une gestionnaire qui, non seulement ne vous aide pas mais fait tout pour vous rouler. L'expert est véreux. Je crois que je suis la victime collatérale d'une ? à l'épave. J'ai essayé de m'expliquer, de faire rectifier, ce que je trouve le plus inquiétant à la MAIF, c'est qu'on ne trouve jamais personne à qui parler, ils font comme s'ils n'avaient rien reçu, répondent à côté. Je peux écrire au Directeur en recommandé, mon courrier finit toujours entre les mains de la même équipe. C'est vraiment bizarre, il n'y a pas de direction.

Je n'ai pas eu de mal à trouver une autre assurance au même prix, même un peu moins cher et j'ai été très, très bien accueillie, ça me change des "Anonymes" de la plate-forme téléphonique qui, non seulement ne se présentaient pas mais refusaient de dire leur nom, ce qui est proprement scandaleux.

Dites-moi où vous habitez, on pourrait se rencontrer si ce n'est pas très loin. J'ai beaucoup à raconter.

Avez-vous un relevé d'informations avec "CLAUSE exclue" qui d'après mon nouvel assureur n'a aucun sens? D'après mon relevé d'informations, on dirait que j'ai 2 sinistres responsables alors que je n'en ai aucun, Je me suis expliquée avec mon nouvel assureur, c'est peut-être pour cette raison qu'on vous fait payer cher.

Cordialement,

Marie-Thérèse

Par **mumu2**, le **06/01/2020** à **23:03**

idem clause exclue ... je suis du côté en vendée ... Ayant beaucoup de soucis je n'ai pas eu le temps de faire un ereclamation aupres des assurances mais je compte le faire et vous l'avez vous fait ?

Par **california42**, le **07/01/2020** à **00:05**

J'ai téléphoné à la MAIF à propos de "clause exclue", ils m'ont dit que ça voulait dire que je n'avais aucune responsabilité, sauf que mon assureur actuel dit que cela n'a aucun sens pour eux. Il me dit et c'est pareil sur le site de l'AGIRA qu'on doit avoir Responsabilité oui/non et un pourcentage de responsabilité si nécessaire. Chaber sur Légavox me dit également qu'il ne comprend pas "clause exclue". Regardez ses mails.

Ensuite lorsque ma voiture a été endommagée, ils m'ont mise comme conducteur impliqué. J'ai envoyé une lettre recommandée au Directeur avec le PV de dépôt de plainte au commissariat, cela s'appelle "vandalisme" chez mon nouvel assureur mais la MAIF en a fait un accident de la circulation, carambolage, c'est ainsi que cela fait un accident responsable alors que ma voiture était stationnée et moi dans mon lit, il était 4h du matin., c'est la police qui m'a appelée pour me dire que ma voiture avait été accidentée.

Je n'ai toujours pas de réponse à cette lettre. j'ai fait des réclamations mais ils font comme s'ils n'avaient rien reçu. Ils me doivent de l'argent, près de 1000€. Je ne peux pas tout expliquer, je vais le faire pour répondre à Chaber, lisez mes mails.. Je pense qu'ils m'ont radiée pour me faire taire, bien sûr, ils ne vont pas le dire.. Bonne nuit,

Marie-Thérèse

Est-ce qu'ils vous disent de vous adresser à la Médiation de l'Assurance?

Dans le n° de janvier de que choisir Jean-Marc Willman, Directeur adjoint de la MAIF dit qu'à la MAIF, ils avertissent avant de radier, je ne sais pas si vopus avez été avertie, pas moi, le courrier était du 31 octobre, je l'ai reçu le 5 nov pour le 31 dec. Bien sûr que si on m'avait avertie avant, j'aurais résilié tous mes contrats, comme je vous ai dit, ces escroqueries de la MAIF sont pour moi un vrai cauchemar. au commissariat, on m'a dit de porter plainte. Je pense quand même qu'il faut écrire au Directeur en recommandé, ça fait des preuves que vous avez essayé de trouver une solution avant le tribunal.

Par **Chaber**, le **07/01/2020** à **07:43**

Bonjour

Processus pour formuler une réclamation à la MAIF:

La Maif prévoit un processus de réclamation en plusieurs étapes pour que ses sociétaires lui fassent parvenir leurs questionnements ou mécontentements au sujet des assurances dommages, santé et prévoyance :

Étape 1 : contactez votre conseiller pour expliquer votre réclamation.

Étape 2 : contactez le service qualité si le problème n'est pas résolu. Vous pouvez le contacter depuis votre espace personnel en ligne ou par courrier à l'adresse suivante :

Groupe MAIF
Service de réclamation
CS 90000
79038 NIORT CEDEX

Étape 3 : saisissez le Médiateur de l'Assurance,

si vous n'êtes toujours pas satisfait. Votre demande ne sera reçue que si votre réclamation a été formulée à la Maif au préalable par écrit. Le Médiateur est accessible sur internet ou par courrier à l'adresse suivante :

la Médiation de l'assurance

TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Il est préférable de procéder par LRAR en étayant votre dossier (et en gardant un double)

Par **california42**, le **07/01/2020** à **10:49**

Bonjour Chaber,

J'ai fait plusieurs réclamations en respectant tout ce que vous expliquez, il ne me reste plus que la médiation de l'assurance. le pb, c'est qu'on ne répond pas à mes courriers ou que l'on répond à côté.

Il n'y a pas à la MAIF de service de contentieux avec des professionnels de l'assurance automobile? C'est un MILITANT complètement incompetent qui règle ce genre de litige à la

MAIF.c'est de cette manière que j'ai "rencontré" un militant qui m'a fait radier.J'aurais toujours le même , celui de St Etienne si je faisais une réclamation.

En fait, à la MAIF si vous avez un pb, c'est au Directeur qu'il faut écrire sauf que ce n'est dit nulle part et que lorsque vous le découvrez, l'affaire a pris de telles proportions que c'est un roman que vous devez écrire, roman que personne ne lira

En fait, j'ai 2 pbs avec la MAIF, on me fait passer du vandalisme , non responsable bien sûr pour un accident responsable comme j'ai expliqué plus haut.

L'autre pb, c'est qu'on m'a fait croire et payer comme si ma voiture avait été déclarée VEI alors que la MAIF ne l'a jamais déclarée à la préfecture comme on me l'a dit au commissariat en me conseillant de porter plainte.

Depuis le 1er janvier, je ne suis plus à la MAIF puisque j'ai été radiée. En fait, je n'ai pas résilié tous mes contrats avec eux avant parce que j'avais ce litige à propos de la voiture qui n'était pas VEI.

Depuis qu'on m'a parlé de mes "propos irrespectueux", je ne communique plus que par lettres recommandées t avec accusés de réceptionnutes au Directeur. le pb,c'est que je n'ai aucune réponse.

Maintenant, je suis en plus très inquiète à propos de la réparation de la voiture, en fait bien que j'aie payé un "expert" pour suivre les réparations, aucun vrai expert ne l'a jamais vue, celui qui se faisait appeler expert n'était qu'un stagiaire, bien sûr pas habilité à déclarer une voiture VEI. Il ne figure pas sur la liste officielle des experts, son nom Valentin Morel mais celui qui est responsable de tout ça est son maître de stage dont je ne mettrai pas le nom.

Lorsque l'expert-stagiaire a voulu essayer ma voiture après la réparation, il s'est fait mettre à la porte du garage par le chef-carrossier, on voit cela souvent,

La clé de tous ces pbs est, je pense pourquoi ma voiture n'a pas été déclarée à la préfecture. Chiffrage à la louche avec le montant des réparations supérieur au prix de la voiture. pas de PV d'expertise, pas de contre-expertise comme je le demandais, l'expert n'en est pas un. Pour la préfecture ça ne peut pas faire.

C'est à ce moment que j'aurais dû écrire au Directeur.

Là-dessus, je vais au garage, ma voiture depuis la réparation a un pb qu'elle n'avait jamais eu avant, c'est la 3è fois que les voyants s'allument, pb d'électro-valve? J'ai aussi écrit à Renault Clientèle pour savoir qui leur avait dit de me faire payer ce qui dépassait le montant de la VRADE,si Vrade il y avait. Là non plus pas de réponse.

Si j'avais choisi de céder rma voiture à la MAIF au lieu de faire réparer, tous ces pbs ne seraient pas apparus. Je me demande, en fait, s'ils déclarent les épaves quel que soit leur état, tout ça avec la complicité de l'expert, pas du stagiaire, du vrai.

J'ai levé un lièvre en voulant faire réparer;

J'arrête, je dois partir.

Merci pour votre aide

Par **california42**, le **13/01/2020** à **14:19**

Bonjour Chaber,

J'ai écrit au service de réclamations de la MAIF plusieurs fois mais j'ai écrit aussi directement au Directeur, et il semble que mon courrier ait fini au service réclamations, sans la moindre solution, comme d'habitude..Faut-il que je ré-écrive au service de réclamations encore une fois, pour le cas de vandalisme transformé en "accident de la circulation" et pour la voiture soi-disant VEI alors qu'il n'en est rien, au cas où je réclamerai à la Médiation de l'Assurance.

Il me semble que ce n'est pas un cas de médiation mais d'application de la loi.

J'ai déjà des courriers tout prêts en fait.

Sur le site de la Cnil, ils expliquent comment écrire à l'AGIRA, demander un rectificatif, savoir le motif de la résiliation,. J'aimerais bien savoir quel motif a donné la MAIF, je m'en méfie.

Toute cette histoire est vraiment étrange, parfois je me dis que cela cache autre chose ou plus simplement qu'ils ne pensaient pas que je choisirais de faire réparer et surtout que je ne découvrirais jamais que la voiture n'était pas VEI. Je pense qu'ils voulaient me radier parce que cette année je leur ai coûté trop cher. et qu'avec 2 accidents responsables, c'est plus facileC'est aussi une façon de me faire taire.

Je ne sais pas comment ils ont compté le sinistre avec le chien mais il y a exactement les mêmes mentions que pour le rodéo motorisé transformé en accident de la circulation, donc ils ont dû magouiller également. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

j'ai reçu une réponse de l'ACPR ils surveillent les bonnes pratiques des compagnies d'assurances mais ne règlent pas les litiges individuels, ils m'ont répondu presque par retour. je vais leur expliquer aussi la voiture VEI qui ne l'était pas.

Je n'en peux plus de toutes ces "salades".

Que me conseillez-vous de faire? L'ACPR m'explique comme vous la procédure par la médiation de l'assurance.

Cordialement,

Marie-Thérèse

Par **california42**, le **13/01/2020** à **14:23**

Bonjour Chaber,

Je rajoute quelque chose, on me dit que je peux parler 20 mn avec un avocat mais je ne sais pas comment m'y prendre, je tape sur "en profiter" et il ne se passe rien. Comment s'y prend-on?

J'ai écrit au service de réclamations de la MAIF plusieurs fois mais j'ai écrit aussi directement au Directeur, et il semble que mon courrier ait fini au service réclamations, sans la moindre solution, comme d'habitude..Faut-il que je ré-écrive au service de réclamations encore une fois, pour le cas de vandalisme transformé en "accident de la circulation" et pour la voiture soi-disant VEI alors qu'il n'en est rien, au cas où je réclamerai à la Médiation de l'Assurance.

Il me semble que ce n'est pas un cas de médiation mais d'application de la loi.

J'ai déjà des courriers tout prêts en fait.

Sur le site de la Cnil, ils expliquent comment écrire à l'AGIRA, demander un rectificatif, savoir le motif de la résiliation,. J'aimerais bien savoir quel motif a donné la MAIF, je m'en méfie.

Toute cette histoire est vraiment étrange, parfois je me dis que cela cache autre chose ou plus simplement qu'ils ne pensaient pas que je choisirais de faire réparer et surtout que je ne découvrirais jamais que la voiture n'était pas VEI. Je pense qu'ils voulaient me radier parce que cette année je leur ai coûté trop cher. et qu'avec 2 accidents responsables, c'est plus facile.C'est aussi une façon de me faire taire.

Je ne sais pas comment ils ont compté le sinistre avec le chien mais il y a exactement les mêmes mentions que pour le rodéo motorisé transformé en accident de la circulation, donc ils ont dû magouiller également. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage.

j'ai reçu une réponse de l'ACPR ils surveillent les bonnes pratiques des compagnies d'assurances mais ne règlent pas les litiges individuels, ils m'ont répondu presque par retour. je vais leur expliquer aussi la voiture VEI qui ne l'était pas.

Je n'en peux plus de toutes ces "salades".

Que me conseillez-vous de faire? L'ACPR m'explique comme vous la procédure par la médiation de l'assurance.

Cordialement,

Marie-Thérèse

Par **Chaber**, le **14/01/2020 à 15:30**

bonjour

Je vous ai répondu concernant les malus .

Vous relisez les conditions générales clause Réduction-Majoration art 6 et art7. Vous constaterez que votre responsabilité ne peut être engagée dans le sinistre avec la v.oiture projetée sur votre véhicule en stationnement ou même si joue la garantie tous risques au titre du vandalisme.

Concernant les réparations que vous avez effectuées: si un véhicule fait l'objet d'une procédure VEI la carte grise est gelée en préfecture pour une vente éventuelle. Pour lever cette opposition seul un expert peut l'effectuer en contrôlant les réparations.

Par **california42**, le **14/01/2020** à **21:36**

Bonjour Chaber et merci de votre aide.

Je n'ai pas de pb pour le bonus, chez mon nouvel assureur, je le garde, j'ai ce même bonus depuis que cela existe.

Quand vous arrivez avec un relevé d'informations qui donne le rodéo motorisé comme un accident responsable et que vous avez en même temps le rapport de police relatant l'évènement, l'assureur comprend que vous êtes une "victime de la MAIF" plutôt qu'un conducteur extrêmement dangereux et, dans mon cas, fait tout pour me rassurer. En plus, je paie moins cher qu'à la MAIF, nettement moins.

Mais je ne comprends pas ce qui s'est passé, au début, j'ai reçu de ma gestionnaire que " ma responsabilité n'était pas engagée, donc que je n'avais pas de franchise à payer". Sur mon espace personnel, il est dit "que comme je n'ai aucune responsabilité, je n'ai rien à régler dans un garage agréé MAIF. Le pb, c'est que je ne savais pas que j'avais un espace personnel et que lorsque je l'ai découvert, j'avais déjà fait réparer. et payé le garage.

C'est dommage aussi pour l'accident avec le chien, je ne sais pas s'il était responsable ou non, cela était sans doute marqué sur mon espace personnel mais je n'ai jamais eu l'idée de cliquer pour voir, je ne pensais pas que j'allais être radiée et qu'il fallait que je revoie tout ça. je n'ai plus eu accès à mon espace personnel du jour où j'ai été radiée. C'est bien la transparence à la MAIF.

Le chien a continué à traverser l'autoroute après avoir heurté ma voiture. Je ne me suis pas arrêtée pour voir si je pouvais trouver le propriétaire, c'était sur l'autoroute avec des voitures qui arrivaient. je me suis arrêtée sur la 1ère aire que j'ai trouvée, l'aire de l'ARC, il me semble que c'était le nom et j'ai appelé l'assistance, des morceaux de carrosserie traînaient par terre. le dépanneur a "rafistolé " la voiture pour que je puisse continuer jusqu'à Fréjus et revenir ensuite dans la Loire. sans avoir une voiture dangereuse.

On m'a réparé ma voiture au garage de St Chamond et il me semble que j'ai payé une franchise pour la récupérer. Tout est géré à Niort et jamais personne ne m'a appelée de là-bas.

Je vais écrire à l'AGIRA pour demander un rectificatif. pour le rodéo. Etes-vous au courant de

cette possibilité? C'est expliqué sur plusieurs sites.J'espère que ça marchera.

Sans déclarer ce sinistre, sinistre responsable, je pense que la MAIF n'aurait pas eu le droit de résilier mes contrats.

Ils s'asseoient sur les lois.

Personne ne m'a jamais demandé ma carte grise parce que ma voiture n'a jamais fait l'objet d'une procédure de VEI. c'est mon litige avec la MAIF, je demande à récupérer l'argent que j'ai indûment payé au garage+ ce que j'ai payé à l'expert pour surveiller les travaux.

Comment ont-ils eu l'idée de cette usine à gaz avec la voiture VEI qui ne l'est pas., ils pensaient que je n'y comprendrais rien, ils n'ont pas remarqué qu'on trouve tout sur internet.

Je ne comprends pas comment cela est si difficile à régler. Je crois qu'ils voulaient me radier parce que je leur ai coûté cher en 2019, 2200 environ pour le chien et 5000 cette fois et ils auraient dû payer les 579,65 € qui sont restés à ma charge mais pas l'expert:285€

Tout cela est vraiment bizarre. je ne comprends vraiment pas comment on ne peut pas le régler simplement, pourquoi la MAIF fait comme s'ils n'avaient rien reçu.de ma part.

Merci encore;

Cordialement,